

Dimanche 20 février 2022

Le Gouvernement princier précise :

Suite à l'annonce de la modification des durées d'éviction scolaire pour tous les niveaux d'enseignement dans la perspective de la rentrée scolaire de ce lundi 21 février, le Gouvernement précise qu'en cas de test positif, l'élève concerné devra se mettre en éviction pendant 7 jours. Il pourra revenir en classe à cette échéance, à condition de n'éprouver aucun symptôme depuis 48 heures.